

**COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 11 décembre 2024**

L'an 2024, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Alexandra TAUPIN, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST

**Quorum :** calcul du quorum  $15:2=8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 12 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

**Absents excusés :** MM. Nicolas BOITEUX, Baptiste TAUPIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine SAUVAT

**Ordre du jour :**

- Point sur le financement des projets en cours :
  - Eglise
  - Place
  - Terrain multisports
- Point sur les travaux :
  - Eglise
  - SIAEP à Viry
  - Nettoyage au Pontot
- Défense incendie
- Cimetière
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2024**

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

**I – Point sur le financement des projets en cours**

- **Restauration de l'église Saint Barthélemy :**

Montant des travaux : 630 429,74 €

Maître d'œuvre : Simon Buri, architecte (Sombornon, 21)

<b>Plan de financement</b>			
Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'oeuvre :	49 984,54	DETR (Etat)	181 071,86
Contrôle sécurité:	3 703,45	Région BFC	12 000,00
Maçonnerie :	363 612,98	CD58	20 000,00
Couverture/charpente :	101 559,94	Fonda° Patrimoine	30 000,00
Vitraux :	80 618,42	Com Communes	60 357,29
<b>TOTAL</b>	<b>599 479,33</b>	Autofinancement	327 000,59
		<i>dont 296 000€ emprunt</i>	
Imprévus au 1/12/24 (5,16%) :	30 950,41	<b>TOTAL</b>	<b>630 429,74</b>

calendrier

- **Aménagement de la place:**

Montant des travaux : 374 597,76

Maître d'Oeuvre : Atelier POLIS/Fais la ville / Ter&Am

<b>Plan de financement</b>			
Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'oeuvre :	27 500,00	<b>DSIL (Etat)</b>	<b>119 044,00</b>
Lot Voirie	285 100,50	<b>Région BFC</b>	<b>50 000,00</b>
Lot Espace vert	61 997,26	<b>CD58</b>	<b>41 807,00</b>
		<i>Amendes police (en cours)</i>	<i>34 012,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>374 597,76</b>	<b>DCE</b>	<b>28 800,00</b>
		<i>Agence de l'eau (en cours)</i>	<i>20 000,00</i>
		<b>Autofinancement</b>	<b>80 934,76</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>374 597,76</b>

Début : premier semestre 2025

- **Terrain multisports :**

**Coller les documents**

## II- Point sur les travaux

- **Restauration de l'église Saint Barthélemy :**

- **Travaux de maçonnerie :**

- travaux terminés : enduit de façade nord, recalage de l'oculus, reprises des appuis de baies

- travaux en cours : façade sud, jointoiement des pierres de taille, déplaquage des pierres de taille qui s'effritent

- Urgent : (en attente de livraison des pierres de taille) levée des réserves **TF**, dallages, gravier de propreté et raccord avec le bicouche, pose des pierres de taille restantes suivant le calepin, teinte du fronton, patinage des pierres de taille

- **Travaux de couverture** : en cours, arêtier et jupe de la croix au-dessus du cœur

- **Vitrailiste** : calepinage, fabrication et pose des vitraux et des baies du cœur à venir

- **Travaux du SIAEP à Viry :**

- Les travaux se terminent après reprise des bouches à clés.

- En ce qui concerne la route, des finitions doivent être réalisées avant la réouverture.

- La fin des travaux est prévue autour du 21 décembre. Ils se sont bien passés.

- **Nettoyage du talus avant l'étang du Pontot :**

Le talus sera nettoyé par les agents.

Une réflexion est engagée concernant le bois qui sera coupé. Deux solutions sont possibles : le proposer à des personnes dans le besoin ou le vendre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proposer le bois, qui sera coupé par les agents dans le talus avant l'étang du Pontot en bûche d'un mètre, à la vente au tarif de 20 € le stère.**

- **L'élagage** des arbres de la place et dans l'allée du cimetière est réalisé par les agents

- **Travaux d'assainissement** (raccordement domaine privé) : Les travaux commenceront en retard, probablement début 2025.

### III– Défense incendie

M. le Maire donne lecture d'un courrier de ...

La mise en conformité DECI est à prévoir dans les travaux futurs.

M. le Maire contactera le SDIS.

### IV– Cimetière

- La fin de la procédure de reprise des sépultures en terrain commun est prévue le 15 décembre.

M. Le Maire prendra un arrêté/les arrêtés de fin de procédure puis de reprise de concessions.

- En ce qui concerne la procédure des concessions échues la régularisation est possible jusqu'au 30 juin.

Comme pour la première procédure, M. le Maire prendra ensuite un arrêté/les arrêtés de fin de procédure puis de reprise de concessions.

- La procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon est en cours.

L'état des lieux a eu lieu le 9 décembre. Les procès verbaux ont été établis.

Concernant l'intégration des tombes des soldats dans le domaine public communal, la prise d'une délibération est à prévoir au prochain conseil municipal. Il faudra également vérifier si d'autres tombes de soldats existent dans le cimetière. La municipalité peut demander à être accompagnée par le « Souvenir français » pour être guidée dans les démarches.

### V– Questions diverses

- **Permis d'expérimenter** : Le projet initial de la municipalité concernait la mise en place d'une voiture en autopartage. La Communauté de Communes ne participent pas au projet « Mobilités » du PNM.

Suite à une rencontre avec Mme Brignola, le 27 novembre, le projet serait plus large, en partant des habitants, et porterait sur la mobilité en général.

- **Randonnée avec « Tous en chemin rural » :**

Une randonnée sera proposée en cette fin d'année pour emprunter les chemins nettoyés par l'association.

- **Remise en état de l'église** : A la fin des travaux, la remise en état de l'église est à prévoir, ainsi qu'un temps d'inauguration.

- **Biens sans maître:**

Les biens sans maître sont des parcelles de bois, de forêt, de pré sans propriétaire.

Depuis 2022, les communes peuvent les récupérer. Un point sur les biens sans maître dans la commune est à envisager.

M. le Maire organisera une rencontre avec M. Régnier, qui travaille sur les communes forestières.

- **Financement des travaux de la place par les affouages** : Dans le plan de financement des travaux de la place, 80 934 € sont prévus en autofinancement pour la commune. Se pose la question du financement de cette somme par les affouages. Une discussion sera engagée avec les habitants des hameaux concernés.

- **Certificat d'urbanisme** à Montliffé sur la parcelle E 147 : La délibération prise lors du conseil du 18 septembre n'est pas valable, le conseil municipal ne pouvant pas émettre d'avis. Il peut cependant soutenir le projet et demander une dérogation à M. le Préfet.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander au préfet une dérogation à propos d'un certificat d'urbanisme concernant la parcelle E 147 dans le hameau de Montliffé au principe de ...**

- **SCOT (schéma de cohérence territoriale)** : Le PNM va mettre en place un SCOT. Les documents seront transmis par la Communauté de Communes au conseil municipal, qui doit donner son avis et émettre une délibération au prochain conseil municipal.
- **Attaques du loup** : Deux attaques pouvant être attribuées au loup ont eu lieu sur notre commune, à Lantilly et à Certaines. La municipalité fera un courrier à ce sujet à la préfecture.
- **Vœux de la municipalité**: Rendez-vous à 14 h pour la préparation. Prévoir les invitations officielles (M.Martin s'en chargera).
- **Récompenses aux examens** : Suite à un oubli d'annonce dans le bulletin, les familles concernées seront contactées.
- **Prix de fleurissement** : Une invitation aux vœux sera distribuée aux personnes concernées.
- **Bulletin de janvier 2025** : Il est presque terminé pour être ensuite envoyé à l'impression à « Comm et Créa », imprimerie locale, qui a établi un devis du même montant qu'en 2024 soit de 390 € HT.
- **Travaux sur le réseau d'eau pluviale dans le bas du bourg** : Les travaux pour la pose du regard commenceront mardi 17 décembre.
- **Pont de Vellerot** : Suite à la question d'un habitant, M. Saint-Jost répondra que la personne responsable des dégâts a été contactée pour éviter le pont.
- **Félicitations** : Mme Ducouret transmet les félicitations de M. Boussard au conseil municipal pour le travail mené en général.
- **Calendriers de ramassage des déchets** : Les calendriers ont été distribués partout sauf à Vellerot. C'est la Communauté de Communes qui est chargée de la distribution dans ce hameau, comme à Marcilly.

#### **Dates à venir** :

- vœux de la municipalité : samedi 4 janvier
- commission des travaux : samedi 11 janvier à 9 h
- prochain conseil municipal : le mardi 21 janvier à 20 h

*La séance est levée à 23 h 10*